

Dans tous les pays à civilisation capitaliste la classe ouvrière s'agite, s'organise, formule ses revendications sociales et essaie d'imposer ses volontés aux gouvernants; elle porte au premier plan les questions ouvrières et rejette en arrière les questions politiques, dont les bourgeois se sont servis pour duper les ouvriers et les détourner de leurs véritables intérêts.

En Europe et en Amérique, la grande question à l'ordre du jour est la réduction légale de la journée de travail. Le premier Congrès de l'Internationale, tenu à Genève (septembre 1866), sur la proposition du Conseil général de Londres, votait : « la première condition sans laquelle toute tentative d'amélioration et d'émancipation échouerait, est la limitation légale de la journée de travail. Cette limitation s'impose afin de restaurer la santé et l'énergie physique des ouvriers, et de leur assurer la possibilité d'un développement intellectuel, des relations sociales et une action politique. Le congrès propose que la journée légale de travail soit limitée à huit heures. »

Quelques jours auparavant, 16 août 1866, le Congrès général des ouvriers américains, à Baltimore, faisait la déclaration suivante : « le premier et le plus grand besoin du présent, pour délivrer ce pays de l'esclavage des capitalistes, est la promulgation d'une loi d'après laquelle la journée de travail doit se composer de huit heures dans tous les Etats de l'Union américaine. Nous sommes décidés à mettre en œuvre toutes nos forces, jusqu'à ce que ce glorieux résultat soit atteint. » Les Américains ont déjà imposé la journée de huit heures dans tous les ateliers de l'Etat; maintenant, ils se préparent pour l'imposer, au mois de mai 1886, dans tous les ateliers des capitalistes. S'ils parvenaient à établir la journée légale de huit heures, les ouvriers américains auraient remporté le premier grand triomphe de la classe ouvrière sur la classe capitaliste.

Le gouvernement de la République suisse, sur la proposition du colonel Frei, ancien ministre de la confédération aux Etats-Unis, a demandé aux Etats européens de former un Congrès pour établir une journée normale de travail, qui serait internationale.

Mais les gouvernements de l'Europe considèrent la question comme oiseuse; ils avaient assez de travail avec les conventions internationales sur la fixation du prix du port des lettres, sur la fabrication de la fausse monnaie d'argent et autres questions d'intérêt vital pour la bourgeoisie.

Le Congrès du Havre (1880) a inscrit dans le programme du parti ouvrier français, la réduction légale de la journée de travail à huit heures; le Congrès de Roubaix (1884), appuyant la proposition du parti ouvrier suisse, a demandé la fixation internationale de la journée de travail à huit heures. Aujourd'hui, au Conseil municipal de Paris notre ami Vaillant, au Parlement allemand les représentants du parti ouvrier, et au palais Bourbon six députés, les citoyens Camélinat, Numa Gilly, A. Boyer, Basly, Prudhon et Clovis Hugues, réclament la législation internationale du travail.

Nous sommes de ceux qui ont toujours conseillé aux ouvriers de prendre part aux luttes politiques, légalement en votant, révolutionnairement en renversant les gouvernements; nous sommes de ceux qui ont demandé que l'on s'adressât toujours à l'Etat, comme il est le représentant officiel de la classe capitaliste c'est lui qui doit être le premier responsable de toutes les misères sociales; nous avons toujours voulu amener les colères et les haines populaires contre la société capitaliste et non pas contre tel ou tel individu, que l'on supprime aujourd'hui, mais que l'on remplace désavantageusement demain; mais nous ne nous sommes jamais fait d'illusion, nous savons que ce n'est que lorsque la classe des producteurs organisés aura chassé la bourgeoisie du pouvoir et qu'elle se sera emparée de l'Etat, que la classe ouvrière pourra faire des réformes sociales à son seul avantage.

Tant que l'Etat restera la propriété des bourgeois, il n'y a que les réformes sociales et politiques qui sont à leur avantage, qui seront accomplies. Il nous reste à rechercher si les capitalistes d'Europe et d'Amérique auraient intérêt à réglementer le travail d'une façon internationale.

Dans les premières années du siècle, le grand communiste Robert Owen prouva expérimentalement que, dans l'industrie mécanique, une réduction de la journée de travail ne correspondait pas à une diminution de la production. Dans sa fabrique de New-Lanark qui occupait plus d'un millier d'ouvriers, il réduisit à dix heures la journée de travail, tandis qu'elle était de 14 et 16 heures normalement chez ses concurrents; et cependant, loin d'éprouver des pertes, il réalisa des bénéfices. Depuis lors, l'expérience a été répétée en grand; la journée légale est

de dix heures en Angleterre, les trades unions l'ont réduite à 9 heures pour les jours de la semaine et à 5 heures pour le samedi; l'ouvrier anglais ne travaille donc que 50 heures par semaine. Quand on discutait la loi de 10 heures, les patrons prédisaient que, si elle passait, c'était la ruine de l'industrie anglaise; et depuis qu'elle est votée et appliquée, l'industrie anglaise a pris un développement énorme. Cet exemple est si concluant que les économistes, les gens les plus hermétiquement bouchés, en sont arrivés à préconiser la limitation légale du travail, et à conseiller aux patrons, au nom même de leurs intérêts, de réduire la journée à l'atelier.

En effet, à mesure que l'industrie mécanique se perfectionne, le travail devient plus intense, plus accablant. « Le travail des ouvriers employés dans les opérations de fabrique est aujourd'hui trois fois aussi grand qu'il était au moment où ce genre d'opérations a été établi, disait en 1844, lord Ashley, dans la chambre des Communes. Le travail qui consiste à suivre une paire de mules, aller et retour pendant 12 heures, pour filer des fils n° 40, exigeait en 1815 un parcours de 18 kilomètres; en 1832, la distance à parcourir était de 30 kilomètres et souvent plus considérable. » (Cité par Marx dans *Le Capital*). Il arrive donc un moment où les patrons sont obligés de limiter le travail de l'ouvrier, s'ils veulent qu'il puisse le faire. Ce furent les manufacturiers de l'Alsace qui réclamèrent et obtinrent, en 1841, une loi limitant le travail des enfants à 12 heures.

Si les patrons n'étaient pas aveuglés par un égoïsme féroce et par une rapacité stupide, ils soigneraient leurs ouvriers, comme les compagnies d'omnibus traitent leurs chevaux; ils ne leur demanderaient pas de longues séances de travail, mais, au contraire, auraient des équipes qui se relèveraient, afin d'avoir toujours à exploiter des ouvriers frais et dispos. Et c'est surtout cette réglementation internationale du travail et la fixation du minimum de salaire, qu'ils devraient réclamer.

Car, de quoi se plaignent les patrons subissant la concurrence étrangère. De ce que les patrons suisses, allemands, belges, trichent et payent leurs ouvriers à des salaires de famine, pour des journées démesurément longues, ce qui leur permet de produire à meilleur marché et de les battre par conséquent.

Eh bien! qu'ils saisissent cette occasion que l'on leur offre d'égaliser les conditions de la lutte industrielle, en établissant dans tous les pays civilisés une journée normale de travail et un salaire minimum correspondant.

Les patrons, les premiers, bénéficieraient d'une telle législation; mais ils n'auront pas l'intelligence de le comprendre.

LETTRE D'ANGLETERRE

Londres, 22 décembre 1885.

Le résultat des élections, prévu bien avant la fin de la période électorale, montre que les députés irlandais vont décider en maîtres de la politique de l'Angleterre. Ni les conservateurs, ni les libéraux et les radicaux réunis, ne peuvent avoir une majorité dans la chambre des Communes, sans l'appoint des nationalistes irlandais. Il faudra que conservateurs et libéraux courtisent les Irlandais et leur fassent des concessions, pour pouvoir former une majorité gouvernementale et rester au pouvoir. Déjà l'on prétend que Gladstone serait entré dans des compromis avec Parnell, afin d'obtenir sa neutralité pendant deux ans. On parle de redonner à l'Irlande l'indépendance parlementaire qu'elle possédait au siècle dernier, de lui permettre d'avoir un parlement pour se gouverner.

Il faudra, bon gré mal gré, que les Anglais en arrivent là, et ils ne seront pas quittes avec les Irlandais. Depuis la grande famine de 1849 et la transformation dans le système de culture, qui fut la conséquence des lois sur le libre échange des céréales, les habitants de l'Irlande ont déserté en masse leur pays, les uns ont émigré en Amérique, les autres ont envahi les villes industrielles de l'Angleterre et de l'Ecosse. Les patrons étaient dans la joie, les Irlandais leur apportaient du travail à bon marché et les aidaient à dompter leurs ouvriers réclamant de plus hauts salaires. C'était là la première vengeance de l'Irlande; les ouvriers anglais avaient permis à leur gouvernement de commettre toutes les infamies contre l'Irlande; et les Irlandais, chassés par la misère et par l'oppression anglaise, venaient avilir leur main-d'œuvre, leur enlever le travail des mains.

Les Irlandais quittent leur pays pour trouver des moyens d'existence, mais n'abandonnent pas leur patrie. Les sentiments de famille sont très puissants dans ce pays; l'émigré reste toujours en relations continues avec ses parents, leur envoyant des secours et recevant des lettres qui lui apportent des nouvelles de la « pauvre Irlande », c'est l'épithète dont ils se servent pour désigner leur patrie, l'objet de leur tendre affection. Les émigrés d'Amérique et d'Angleterre ont pris part à toutes les luttes de l'Irlande; quand ils ne pouvaient aller se battre, ils

se colisaient : des sommes énormes ont été ramassées; un journal américain le *Irish World* (le Monde irlandais) pendant des années récoltait plus d'un million de francs qui étaient expédiés en Europe, pour soutenir la lutte contre l'Angleterre. Les dernières modifications dans la loi électorale, ont donné le vote aux Irlandais qui se trouvent en Angleterre; c'est toute une armée que l'on a mis à la disposition des agitateurs, et ils viennent de remplacer les députés anglais par des députés irlandais dans les villes d'Angleterre. C'est la deuxième victoire des Irlandais, mais celle-ci est contre le gouvernement. A partir d'aujourd'hui, les gouvernants d'Angleterre auront à compter avec les Irlandais qu'ils ont chassés de leur pays, et qu'ils ont exploités féroce.

Et pendant que ceci se passe dans le monde électoral, la lutte continue en Irlande contre les propriétaires; tous les jours on apprend un nouvel acte de justice des *Chevaliers de la lune*, ce sont les justiciers qui ont pris à tâche de redresser les torts des landlords (propriétaires fonciers); à Westport, ils ont placardé des menaces contre certains vautours, entre autres contre le marquis de Sligo. Dans le comté de Tipperary, à Ballyconray, un corps de Chevaliers de la lune, armés et masqués, s'est présenté dans une ferme qui venait d'être saisie et s'est emparé de 35 vaches. Les gardiens de la ferme, réveillés en sursaut, saisissent leurs armes et firent feu sur les chevaliers; ceux-ci ripostèrent et blessèrent grièvement leurs adversaires. — Dernièrement les chevaliers ont réinstallé dans une ferme, d'où elle avait été chassée, la famille Hourigan. L'huissier qui fut envoyé pour réexpulser la famille, a été arrêté par une foule de paysans, battu et abandonné sur la route dans le plus pitoyable état. — Une fois que la question nationale sera réglée, la question sociale se posera en Irlande; M. Parnell verra alors qu'il existe une question plus importante encore que l'indépendance parlementaire.

Je ne puis terminer ma lettre sans vous dire quelques mots du scandale Hyndman et Cie; vous en avez déjà parlé d'après le rapport de Bland de la *Fabian society*; depuis, la *Socialist league* a protesté énergiquement contre cette conduite, qui tendrait à introduire dans le parti socialiste les mœurs des trades unions. Les libéraux anglais, MM. Morley et Gladstone en tête, ont l'habitude d'acheter les leaders des trades unions pour faire de l'agitation en faveur des candidatures libérales et des idées libérales. Vous vous souvenez qu'au Congrès international possibiliste de Paris, les délégués des trades unions étaient venus à Paris avec l'argent d'une compagnie anglaise, et que, après avoir assisté aux séances du Congrès, ils avaient été chez Grévy, Say et autres bourgeois, quémander leur appui pour le chemin de fer sous-marin entre la France et l'Angleterre. Les Tories (conservateurs) veulent imiter la tactique des libéraux, acheter les agitateurs socialistes pour les opposer aux chefs des trades unions et les employer pour faire leur sale besogne. Mais ces messieurs s'apercevront qu'ils ont affaire à d'autres hommes: l'indignation que l'acte de Hyndman et Champion a soulevé dans le parti socialiste, sera salutaire pour l'avenir. Je ne suis pas bégueule, j'admets que lorsque l'on fait une souscription publique on accepte de l'argent de quelque côté qu'il vienne, du diable ou du bon Dieu. Mais il faut que celui qui donne n'impose pas de conditions. Ce n'était pas le cas ici. Les Tories ont donné officiellement 8,500 fr., d'autres disent 25,000 fr., à la condition que la *Democratic federation* portât deux candidats dans les deux circonscriptions les plus défavorables aux socialistes, dans des quartiers aristocratiques et bourgeois. Les deux candidats socialistes ont été battus honteusement; ils ont réuni, à eux deux, soixante-deux votes. Hyndman et Champion qui ont négocié le marché, ont essayé de vendre le parti socialiste, et tous les socialistes ont le devoir de les dénoncer publiquement.

Je vois que certain journal français annonce comme une victoire ouvrière l'élection de 12 ouvriers; il se trompe: la plupart des ouvriers élus, Cremer, Horvell, Burt, Broadhurst, etc., sont des leaders des trades unions, bien connus pour être au service des libéraux bourgeois. C'est une honte que la classe ouvrière anglaise soit représentée par de tels ouvriers.

PATRICK O'LEARY.

MOUVEMENT SOCIAL

FRANCE

Alais. — Dans la séance du 18 au Conseil municipal, le citoyen Lalauze a, relativement au vote de l'emprunt communal de 800,000 francs gagé sur les taxes d'octroi, déposé, en son nom et au nom de ses collègues socialistes Filiarette et Lévesque, le vœu suivant :

« Le Conseil, regrettant que les dispositions législatives actuelles imposent aux communes pour équilibrer leur budget la nécessité des taxes d'octroi;

Considérant que ce système d'impôt, d'origine essentiellement monarchique, n'est plus en harmonie avec les aspirations démocratiques du pays;

Emet le vœu que les pouvoirs publics, s'inspirant des volontés récemment manifestées par le suffrage universel, remplacent au plus tôt les taxes d'octroi et les autres impôts indirects supportés exclusivement par la classe des travailleurs, par un impôt progressif sur tous les revenus dépassant trois mille francs. »

Ce vœu pris en considération, a été renvoyé à la commission des finances dont notre ami Lalauze fait partie;

